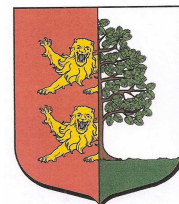


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017



**Date de convocation : 04/12/2017**  
**Date d'affichage : 04/12/2017**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 09**  
**Votants : 10**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 11 décembre à 20 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,  
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – C.CRETE – P.DERLY – T.NEYT  
formant la totalité des membres en exercice.  
Absents : J.MAZUEL (Pouvoir à JC.GEFFROY) - V. LE GALL

Hervé DANJOU a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2017.

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUE :**

Suite au relevé des compteurs d'électricité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque d'EDF d'un montant de 296,50 €.

### **AVENANT AU PLAN LOCAL D'URBANISME : ETUDE D'ENTREE DE VILLE :**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il a été fait part du souhait de réfléchir aux potentialités d'urbanisation d'emprises situées le long de la RD 6014 pour une vocation économique. Considérant la bande d'inconstructibilité de 75 mètres liée au classement de la RD 6014 en voie à grande circulation ;

Considérant que pour déroger à cette règle, il conviendrait d'intégrer une étude au PLU dans l'hypothèse d'un classement en zone constructible pour une vocation économique des emprises situées le long de la RD 6014 ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide la proposition d'avenant du cabinet AUDICCE pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC consistant en une étude d'entrée de ville.
- Charge M. le Maire de rédiger une convention de participation financière avec les propriétaires des terrains concernés pour un remboursement.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 :**

1/La participation de la SCI la Roquette pour l'extension des réseaux pour la chaumière a été imputée au compte 1336 pour 11 752,45 €. Or ce compte enregistre les subventions reçues pour des immobilisations amortissables. Cette participation n'étant pas amortissable elle aurait dû être comptabilisée au compte 1346.

2/ Vu la délibération validant l'avenant n°1 au contrat d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour une étude d'entrée de ville pour un montant de 3 000 € TTC.

Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

### **Section d'investissement :**

	DEPENSES	RECETTES
Compte 1336	+ 11 752,45 €	
Compte 1346		+ 11 752,45 €
Compte 2315 (op non affectées)	-3000 €	
Compte 202 (op 10085)	+ 3 000 €	
	<b>11 752,45 €</b>	<b>11 752,45 €</b>

### **MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes pour un week-end complet comme suit à compter des locations prises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- 250 € pour les habitants de la commune pour la 1<sup>ère</sup> location annuelle et 500 € les suivantes
- 500 € pour les hors commune.
- Vin d'honneur gratuit (une ½ journée du lundi au jeudi) pour les habitants et 150 € pour les extérieurs.
- Caution : 500 €
- Pas de location pour les professionnels de la vente et aux organisateurs de manifestations payantes (loto...)

### **MIGRATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION IXBUS VERS IXCHANGE :**

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange. Le Conseil Municipal accepte cette modification. Un avenant sera transmis en Préfecture.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CONTRAT DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION :**

M. le Maire rappelle les garanties d'un contrat de prévoyance pour le salarié. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à cet appel d'offres groupé.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

Ce document est obligatoire dans les collectivités. Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

### **EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE DERRIERE LA CHARTREUSE :**

M. le Maire informe le conseil que cette extension a été retenue dans le programme 2018 pour un coût communal de 3 000 €. Proposition acceptée.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS :**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil des différentes modifications des statuts du SIVOS : notamment l'acquisition d'un terrain et construction d'un pôle scolaire unique, les investissements et la maintenance restent à la charge des communes d'implantation dans l'attente de la construction du nouveau pôle et adhésion de la commune de Gamaches-en-Vexin. Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts.

## **AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (remboursement) :**

Dans le cadre de la convention entre la commune et la Communauté de communes du Vexin Normand (article 9), il était convenu que les excédents financiers de l'ex service communautaire mutualisé seraient versés dès qu'ils seraient connus à la ville de Gisors et qu'à l'inverse, à la fin de la convention, cette même somme serait reversée par la ville de Gisors à la communauté de communes.

Il a été décidé en conseil communautaire du 19 octobre 2017 de reverser cet excédent directement en proratisation aux communes qui l'ont généré.

Par conséquent, l'excédent revenant à la commune d'Authevernes s'élève à 492,34 €. Remboursement accepté.

## **PRISE DE LA COMPETENCE GEMAPI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :**

Vu la délibération en date du 21 septembre approuvée par le Conseil communautaire ;  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CdC exercera la compétence GEMAPI, qui comprend :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*
- 5° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;*
- 6° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
- 7° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications de compétences et les statuts tels qu'annexés à la présente délibération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

## **APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA CLECT :**

Vu le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 5 septembre 2017, le Conseil municipal approuve ce dernier. Il retrace les transferts de charges et de ressources transmises par les communes à la CdC. Pour Authevernes, il s'agit du transfert de la compétence SDIS pour 7 429 €.

## **AVIS SUITE A ENQUETE PUBLIQUE :**

Après consultation du dossier mis à la consultation du public pour la demande présentée par l'EARL Marius VOELTZEL pour la création d'un élevage de poules pondeuses en plein air d'une capacité de 40 000 emplacements nécessitant la construction d'un bâtiment avicole et la création d'un parcours de 16 hectares sur le commune des Thilliers-en-Vexin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet avec 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Y.LE HIR, O.CHARTON et M.ROSSET) un avis **favorable** à ce projet.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Culture : la majorité du conseil est favorable à l'organisation d'un nouveau concert à l'église

par le Festival du Vexin et par une nouvelle représentation de la troupe théâtrale de la compagnie du silence.

- Feu d'artifice : vu les nouvelles contraintes réglementaires, notamment par l'obligation de suivre un stage pour le tir d'un feu, le conseil décide de faire appel à un prestataire extérieur pour le feu de l'été.

- L'association la Passion du Sport organisera à l'Ascension le championnat de Normandie (course cycliste) sur la commune sur le circuit du « Souvenir Sébastien Boulangué ».

- SIEGE 27 : M. le Maire informe que le syndicat prend en charge le coût d'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques. Il propose qu'une étude soit faite sur le toit de la salle des fêtes. Proposition acceptée.

La séance a été levée à 22h50.